

Avignon, le 28 septembre 2021

**Jeudi 14 octobre 2021 à 8h30
au MIN de Cavaillon
92 avenue Pierre Grand
84300 Cavaillon
(L'accès au MIN se fera sur présentation du Pass Sanitaire)**

PREMIERE RESOLUTION

GESTION DE L'ORGANISME Conformément aux dispositions de l'article R 723-106 du Code Rural, l'Assemblée Générale, approuve la gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

RESERVE DE MEDECINE DU TRAVAIL «En application des articles D. 723-230 et D. 723 231 du Code Rural, l'Assemblée Générale décide : de mettre la réserve de la fonction « médecine du travail à son niveau réglementaire maximum soit 999 437,69 €, en ajoutant la somme 91 982,15 € sur le report à nouveau de la fonction médecine du travail ; de sorte qu'après l'opération le report à nouveau sera égal à 579 150,35 €».